Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260413-D202604014-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-03-014 : AVENANT CONVENTION VALORISATION ARCHELOLOGIQUE – FOUR DE POTIERS

Rapporteur : D. GOURRET

La commune a souhaité, dans le cadre du projet de restauration du four des potiers à Kerez, conclure avec la société Eveha un contrat de prestation archéologique, pour le suivi des travaux (par un archéologue et un topographe géomaticien), réaliser un relevé numérique 3D du four avant et après la restauration et étudier les éléments mis au jour lors des travaux de restauration.

Du fait de vestiges plus nombreux et complexes qu'attendu, et suite au courrier électronique du 25 août 2025 du service régional de l'Archéologie demandant de réaliser l'étude de la céramique mise au jour lors des interventions de terrain, des moyens complémentaires sont mobilisés pour la rédaction du rapport. L'étude céramologique portera sur un échantillon issu des niveaux les plus anciens. Le prix de l'étude ainsi que le délai d'exécution se trouvent ainsi modifiés. L'étude céramologique et la rédaction du rapport seront mis en œuvre au printemps 2026. Les travaux seront déclenchés sous la forme de bons de commande. Les moyens complémentaires nécessaires à la rédaction d'un rapport de fouille intégrant l'étude céramologique suivent la décomposition du prix global et forfaitaire détaillée ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260413-D202604014-DE

Traitement des données : 4 prestations de 415.00 € unitaire = 1660.00 € HT
Etude céramologique : 5 prestations de 400.00 € unitaire = 2000.00 € HT

Vu la délibération du conseil municipal du 4 décembre 2023

Vu la délibération du conseil municipal du 18 novembre 2024

Vu la délibération du conseil municipal du 31 mars 2025

Entendu son rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE M. Le Maire à signer l'avenant transmis par la société Eveha pour la valorisation archéologique du four de potiers, pour un montant maximal de 3660.00 € HT (4392.00 € TTC)

DIT que les crédits seront prélevés sur le budget primitif 2026

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
GUILLAUME LOUIS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.